



CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES  
OCCITANIE

10 DEC. 2021

COURRIER ARRIVEE

AG R 210670

Sète, le 07 Décembre 2021

**Madame M.A.GASPARI**  
**Présidente**  
**Chambre Régionale des**  
**Comptes Occitanie**  
500, avenue des Etats du Languedoc  
CS 70 755  
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Nos Réf. : 12/DGD 5/NR/2021

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 8 novembre dernier, vous m'avez transmis le rapport d'observations définitives relatif aux comptes de la SPL BT pour les exercices 2016 à 2020 et je vous en remercie.

En application des articles L 243-5, R 243-13 et R 243614 du code des juridictions financières, j'apporte les réponses suivantes aux principaux points qui, dans ce rapport, concernent la Ville de SETE.

Ces points et réponses sont les suivants :

#### **p.6 Recommandations**

5. Actualiser le compte prévisionnel d'exploitation de la délégation de service public du stationnement. *Non mise en œuvre*

Comme vous l'indiquez page 30, la Ville de SETE a demandé à son délégataire d'actualiser le compte d'exploitation de la DSP stationnement avant la fin de l'année 2021.  
Il a confié pour ce faire une mission à la SCET, filiale du Groupe de la Caisse de Dépôts.

6. Régulariser la TVA non déclarée pour les rémunérations perçues en 2017 et 2018

Comme vous l'indiquez page 33, le directeur de la SPL BT s'est engagé à prendre l'attache de la DGFIP pour lui demander son avis sur la problématique de la TVA sur les reversements 2017 et 2018 de la Ville à la SPL BT concernant le stationnement en voirie.  
Cette démarche est en cours.

7. Evaluer la satisfaction du service rendu à l'usager dans le cadre de la délégation du stationnement

La SPL BT a embauché un responsable qualité pour la délégation de service public du stationnement.

Comme indiqué page 34, cet audit qualité est différé dans l'attente de l'achèvement des travaux d'embellissement et de rénovation des parkings qui doit intervenir début 2022.

8. Formaliser le compte gros entretien renouvellement et le communiquer au délégant lors du compte-rendu annuel à la collectivité

La SPL BT a pris en considération la remarque de la Chambre et a intégré les charges de gros entretien renouvellement dans les différents comptes d'exploitation consolidés du Compte-Rendu d'Activité de la DSP du stationnement de l'année 2020.

Certains travaux de renouvellement des biens identifiés « à renouveler » au contrat sont en cours.

Ce n'est qu'une fois que ces biens seront mis en service qu'il sera possible de formaliser intégralement le compte gros entretien renouvellement dans le CRAC.

#### p.35 Conclusions et recommandations concernant la délégation stationnement

Comme vous le soulignez à trois reprises et je vous en remercie, « le choix de la reprise en régie du service du stationnement semble demeurer profitable à la commune de Sète puisque les recettes qu'elle encaisse au titre du stationnement font plus que couvrir sa participation en dépit de l'indemnité de 5,5 M€ qu'elle doit verser au précédent délégataire. Elle disposera, à terme, de trois équipements supplémentaires ».

Il est à préciser qu'un arrêt du Conseil d'Etat en date du 10 novembre 2021 a annulé l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 21 décembre 2020 et que la somme de 5.779.155 € versée par la Ville à la partie adverse vient de lui être restituée.

Vous remerciant pour la prise en considération de ces réponses, je vous prie de croire, Madame la présidente, en l'assurance de ma meilleure considération.



François COMMEINHES  
Maire de SETE